

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 28 juin 2024
Délibération n°19

L'An deux mille vingt-quatre le vingt-huit juin à 19h00, le Conseil Municipal convoqué le vingt-quatre juin s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - VIESSANT Céline - VERNET Laurent - MOSSO Véronique - GIRAUD Matthieu

Absents : ALDEBERT Gérard (excusé) - JEANNE Virginie

Procurations : HERMITTE Jean-Pierre à MOUTIER Gérard - ADISSON Frank à MOREAU Gaëlle - MOUGIN Rémi à VIESSANT Céline - PRAT Christelle à KIRKYACHARIAN Luc

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS : REALISATION DE TRAVAUX D'URGENCE A LA SUITE DES CRUES DES 19 ET 20 OCTOBRE 2023 – REPRISE DE LA DELIBERATION N°8 DU 16 MAI 2024 ;

Madame le maire rappelle que par délibération n°8 du 16 mai 2024, le conseil municipal a approuvé l'attribution des marchés publics portant sur la réalisation des travaux d'urgence consécutifs aux dégâts causés par la tempête Aline des 19 et 20 octobre 2023.

Madame le maire rappelle qu'en raison de la situation altimétrique des lieux impactés par ces crues, des conditions climatiques de l'automne 2024 et des procédures et autorisations administratives visées par le code de l'environnement, il n'a pas été possible de diligenter immédiatement après les crues l'ensemble des travaux d'urgence nécessaires à assurer la sécurité des biens et des personnes.

En conséquence, dès que les conditions climatiques ont permis de définir le périmètre et la nature de ces travaux, et en concertation étroite avec les services de la DDT/SEEF/PE et de l'Office Français de la Biodiversité, la commune a diligenté les procédures prévues par le code de l'environnement aux fins d'obtention des autorisations administratives requises.

Cette démarche a abouti à la promulgation de l'arrêté préfectoral n°05-2024-04-29-00004 en date du 29 avril 2024, prononçant l'intérêt général d'urgence des travaux post-crue d'entretien et de confortement de plusieurs tronçons du Gyr, de l'Onde et de la Gyronde sur le territoire communal, ceux-ci étant de nature à répondre à une situation de péril grave et imminent.

Madame le maire rappelle que la réalisation de ces travaux répondait donc à une urgence impérieuse, au titre de laquelle l'article R.2122-1 du code de la commande publique permet aux acheteurs publics de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Madame le maire expose qu'à l'occasion de l'exécution de ces travaux d'urgence, les services de la DDT/SEEF/PE et de l'Office Français de la Biodiversité ont formulé un certain nombre de prescriptions ayant eu pour effet de diminuer les montants estimatifs approuvés par le conseil municipal le 16 mai 2024.

Par ailleurs, l'exécution de ces travaux a donné lieu à une modification de la répartition de certaines interventions initialement prévues entre les deux entreprises attributaires.

Enfin, la découverte d'un risque de subversion éventuel du camping d'Ailefroide, dû à l'accumulation de matériaux alluvionnaires dans le torrent de Celse Nière lors de la tempête Aline, a également nécessité la mise en œuvre de travaux d'urgence.

En conséquence, madame le maire indique qu'il y a lieu de modifier le montant des marchés initialement attribués aux entreprises comme suit :

Torrent de l'Onde - 50 675.00 € HT (60 810.00 € TTC) répartis comme suit :

- Secteur « Les Auches » :
 - o Réalisation d'un enrochement de protection de la voie verte à Vallouise : entreprise OLIVE TRAVAUX pour un montant de 24 300.00 € HT (29 160.00 € TTC) ;
- Secteur « les Fauries »
 - o Purge du talus en amont de la Route d'Entre-Les-Aygues : entreprise ROC AVENTURE : 2 500.00 € HT (3 000.00 € TTC) ;
 - o Réalisation d'un enrochement et remise en état de la route d'Entre-les-Aygues :
 - Entreprise ALLAMANNO : 14 120.00 € HT (16 944.00 € TTC)
 - Entreprise OLIVE TRAVAUX : 9 755.00 € HT (11 706.00 € TTC) ;

Torrent du Gyr – secteur « le Freyssinet » : 28 662.00 € HT (34 394.40 € TTC) répartis comme suit :

- Réalisation d'une pêche électrique de sauvetage : entreprise G.I.R eau pour un montant de 1 882.00 € HT (2 258.40 € TTC) ;
- Déplacement et mise en place d'embâcles dans les zones d'affouillement et déplacement des matériaux des plages de dépôt :
 - o Entreprise ALLAMANNO : 12 180.00 € HT (14 616.00 € TTC) ;
 - o Entreprise OLIVE TRAVAUX : 14 600.00 € HT (17 520.00 € TTC) ;

Torrent de la Gyronde – secteur ancienne gravière « Olive » : 18 950.00 € HT (22 740.00 € TTC) répartis comme suit :

- Déplacement et mise en place d'embâcles dans les zones d'affouillement et déplacement des matériaux des plages de dépôt :
 - o Entreprise ALLAMANNO : 11 970.00 € HT (14 364.00 € TTC) ;
 - o Entreprise OLIVE TRAVAUX : 6 980.00 € HT (8 376.00 € TTC) ;

Torrent de Celse Nière – secteur « camping d'Ailefroide » : 27 880.00 € HT (33 456.00 € TTC) répartis comme suit :

- Déplacement et mise en place d'embâcles dans les zones d'affouillement et déplacement des matériaux des plages de dépôt :
 - o Entreprise ALLAMANNO : 13 800.00 € HT (16 560.00 € TTC) ;
 - o Entreprise OLIVE TRAVAUX : 14 080.00 € HT (16 896.00 € TTC) ;

Le montant total de ces travaux d'urgence 2024 s'élève au total à 126 167.00 € HT (151 400.40 € TTC), soit :

- Sur le budget principal : 98 287.00 € HT (117 944.40 € TTC) ;
- Sur le budget annexe du camping d'Ailefroide : 27 880.00 € HT (33 456.00 € TTC).

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2024-04-29-00004 en date du 29 avril 2024 ;

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R.2122-1 ;

Vu la délibération n°8 du 16 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

➤ **Autorise** le Maire à signer les marchés publics se rapportant aux travaux d'urgence nécessaires à assurer la sécurité des biens et des personnes, comme suit :

- Entreprise ALLAMANNO : 52 070.00 € HT (62 484.00 € TTC)
 - Torrent de l'Onde - Secteur « les Fauries » : 14 120.00 € HT (16 944.00 € TTC)
 - Torrent du Gyr – secteur « le Freyssinet » : 12 180.00 € HT (14 616.00 € TTC)
 - Torrent de la Gyrone – secteur ancienne gravière « Olive » : 11 970.00 € HT (14 364.00 € TTC)
 - Torrent de Celse Nière - secteur « camping d'Ailefroide » : 13 800.00 € HT (16 560.00 € TTC) ;
- Entreprise OLIVE TRAVAUX : 69 715.00 € HT (83 658.00 € TTC)
 - Torrent de l'Onde - Secteur « Les Auches » : 24 300.00 € HT (29 160.00 € TTC) ;
 - Torrent de l'Onde - Secteur « les Fauries » : 9 755.00 € HT (11 706.00 € TTC)
 - Torrent du Gyr – secteur « le Freyssinet » : 14 600.00 € HT (17 520.00 € TTC)
 - Torrent de la Gyrone – secteur ancienne gravière « Olive » : 6 980.00 € HT (8 376.00 € TTC)
 - Torrent de Celse Nière - secteur « camping d'Ailefroide » : 14 080.00 € HT (16 896.00 € TTC)
- Entreprise ROC AVENTURE : 2 500.00 € HT (3 000.00 € TTC)
 - Torrent de l'Onde - Secteur « les Fauries » : 2 500.00 € HT (3 000.00 € TTC)
- Entreprise G.I.R eau : 1 882.00 € HT (2 258.40 € TTC)
 - Torrent du Gyr – secteur « le Freyssinet » : 1 882.00 € HT (2 258.40 € TTC)

➤ **Autorise** madame le Maire à ordonnancer les dépenses relatives à ce marché, inscrites au budget primitif 2024 du budget principal de la collectivité et au budget annexe du camping d'Ailefroide ;

➤ **Autorise** madame le Maire à signer tout acte ou document se rapportant à ces marchés ;

➤ **Dit** que la présente délibération remplace et annule le délibération n°8 du 16 mai 2024 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Marilyne FISCHER



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales